

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 2^e jour du mois de mars 2020, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller
M. Nicholas Tremblay,	conseiller
Mme Nathalie Perron,	conseillère
M. Gabriel Brassard,	conseiller
Mme Nathalie Girard,	conseillère
Mme Nicole Dufour,	conseillère

Mme Carolle Perron, directrice générale

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

Quatre-vingt-cinq (85) personnes étaient présentes à l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

À 19 :30, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-03-072

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller
Appuyé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en y ajoutant les items suivants au point :

9 AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Club de patinage artistique de Saint-Ambroise : Invitation au spectacle de fin de saison 2020.

9.2 Symbiose industrielle – engagement de la Municipalité.

2.2 Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020

Résolution 2020-03-073

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller
Appuyé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 17 février 2020.

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020

Résolution 2020-03-074

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020 dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

3. RAPPORT DES COMITÉS

Deny Tremblay, maire

J'ai assisté au tournoi interrégional de hockey mineur de St-Ambroise – belle activité pour les jeunes avec une organisation qui travaille avec ardeur. Bravo à tous ces bénévoles!

Bell Canada nous avise qu'ils procéderont à des travaux d'émondage, de pose de fibre optique dans certaines rues du secteur urbain (rues Simard, de la Fabrication, Route 172, du Pont, Lespérance, Tremblay, Jos-Nil Girard, Nil-Boucher, Lavoie, Gagnon, Desbiens, du Moulin, Fortin, partie rang Est).

Nathalie Perron, conseillère

Semaine de relâche – des activités sont offertes à toute la population – voir la publication sur la page Facebook de la Municipalité.

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 MRC du Fjord-du-Saguenay : Appel de candidatures pour la reconnaissance des bénévoles;
- 4.2 MRC du Fjord-du-Saguenay: Programme d'aide au développement du transport collectif – volet II / modification de l'acceptation des projets / année 2018;
- 4.3 MRC du Fjord-du-Saguenay : Copie certifiée des résolutions C-20-31, C-20-32 et C-20-33;
- 4.4 Ville de Saguenay : Transmission de deux règlements - VS-RU-2020-6 et VS-RU-2020-13 modifiant le plan d'urbanisme;
- 4.5 Commission de la représentation électorale du Québec : Confirmation de la reconduction du règlement sur la division en districts électoraux;
- 4.6 Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean : Appel de candidatures pour siéger sur le conseil d'administration de l'ATR du S.L.S.J.;
- 4.7 Mme Monique Gagnon : Lettre concernant la négociation syndicale de la Municipalité de Saint-Ambroise - 2018/2019.

5. RÉSOLUTIONS

5.1 Embauche de journaliers – Autorisation à la directrice générale d'aller en appel de candidature pour l'embauche

Résolution 2020-03-075

IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicholas Tremblay, conseiller

APPUYÉ PAR M. Jérôme Lavoie, conseiller

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE la directrice générale soit autorisée à aller en appel de candidature pour l'embauche de trois (3) journaliers aux travaux publics; cependant un courriel est transmis aux membres du Conseil les informant du retrait des considérants.

5.2 Embauche d'un directeur général adjoint : Autorisation à la directrice générale d'aller en soumission auprès d'une firme spécialisée pour l'embauche

Résolution 2020-03-076

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Perron, conseillère

APPUYÉE PAR M. Nicholas Tremblay, conseiller

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE la directrice générale soit autorisée à aller en soumission sur invitation auprès de deux (2) firmes spécialisées pour l'embauche d'un directeur général adjoint; cependant un courriel est transmis aux membres du Conseil les informant du retrait des considérants.

M. le Maire refuse cette proposition en vertu des articles 960.1 et 961 du Code municipal. La municipalité n'a pas les crédits disponibles pour cette embauche.

5.3 Chevaliers de Colomb : Demande d'aide financière dans le cadre de la « Politique de soutien aux projets structurants 2020 ».

Le dossier est reporté à une date ultérieure. Le Comité des finances va faire l'analyse du FDT et transmettre aux membres du Conseil leurs recommandations.

6. TRAVAUX PUBLICS :

6.1 Étude et plan d'action spécifiques au réseau du rang des Chutes pour les problèmes d'infiltrations d'eau dans le réseau d'égout : Autorisation à la directrice d'aller en soumission auprès de 2 fournisseurs pour l'étude et le plan d'action

Le comité de voirie a soumis des pistes de solutions pour avancer le dossier. Cependant, une rencontre est prévue avec M. Joël Côté de Magéco pour étoffer le dossier.

Le dossier est reporté à une date ultérieure.

7. URBANISME

7.1 Embauche de l'inspecteur en bâtiments : M. Joël Simard

Résolution 2020-03-077

CONSIDÉRANT le départ de l'inspectrice municipale adjointe;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ambroise a procédé à un affichage pour combler le poste d'inspecteur en bâtiments;

CONSIDÉRANT que suite au processus d'embauche et sur les recommandations du Comité des ressources humaines de la Municipalité de Saint-Ambroise;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicholas Tremblay, conseiller

APPUYÉ PAR M. Jérôme Lavoie, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE suite aux recommandations du Comité des ressources humaines de la Municipalité, le conseil autorise l'embauche de Monsieur Joël Simard, 133, rue Olier à Saguenay, au poste d'inspecteur en bâtiments, conformément aux conditions prévues à la convention collective de travail des employés municipaux présentement en vigueur, au salaire de l'échelon (2) le tout en conformité avec le représentant syndical; cependant les nouveaux salariés sont assujettis à la clause 4.12 de la convention collective concernant la période de probation.

8. DONS ET SUBVENTIONS

Aucune demande.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Club de patinage artistique de Saint-Ambroise : Invitation au spectacle de fin de saison 2020.

Résolution 2020-03-078

Il est proposé par Mme Nathalie Perron, conseillère
Appuyé par M. Gabriel Brassard, conseiller
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'achat de deux (2) billets pour le spectacle de fin de saison 2020 du Club de patinage artistique, pour un montant de 20.\$ (10\$ du billet).

9.2 Symbiose industrielle – engagement de la municipalité.

Résolution 2020-03-079

Il est proposé par Mme Nathalie Perron, conseillère
Appuyé par M. Gabriel Brassard, conseiller
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le partenariat avec la Société d'aide au développement des collectivités du Haut-Saguenay (SADC) pour la symbiose industrielle – programme Climat municipalités.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est accordée aux citoyens présents de 19h45 à 19h50.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Nathalie Perron propose la levée de l'assemblée à 19h51, secondée par Mme Nathalie Girard.

Carolle Perron
Directrice générale

La séance est levée.

Deny Tremblay
Maire

Carolle Perron
Directrice générale

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Carolle Perron
Directrice générale